



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Service Eau Nature et Biodiversité  
Unité Nature, Forêt, Chasse

Vannes, le 28 janvier 2022

Demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'environnement

**Consultation du public du 7 au 21 février 2022 inclus**

**Altération d'un site de reproduction d'une colonie d'hirondelles de rivage dans le cadre des travaux d'enrochement pour la protection de la route départementale n°152 réalisés à l'hiver 2018/2019 sur la commune de Guidel**

**NOTE DE PRÉSENTATION**

Dans le cadre de travaux d'enrochement réalisés à l'hiver 2018/2019 sur la route départementale à Guidel, Le Conseil Départemental du Morbihan, sollicite, sur la base de l'article L.411-2-4 du code de l'environnement, une dérogation aux interdictions visées à l'article L.411-1 dudit code pour :

- l'altération d'un site de reproduction d'une colonie d'hirondelle de rivage (*Riparia riparia*)

Afin de compenser l'altération du site de nidification de l'hirondelle de rivage qui comptait à minima 26 galeries avant réalisation des travaux d'enrochements, le porteur de projet propose la création d'un monticule de terre d'une hauteur de 2m et d'une longueur de 5 à 6m pour offrir à l'espèce de quoi se ré-installer sur le site.

En application des articles L.123-19 et L.123-19-2 du code de l'environnement, relatifs à la participation du public aux décisions administratives ayant une incidence sur l'environnement, le dossier portant demande de dérogation pour la destruction des nids de l'espèce protégée mentionnée ci-dessus, accompagné de la présente note d'information sont rendus accessible au public pendant une durée de quinze jours **du 7 au 21 février 2022 inclus** directement en ligne sur le site Internet des services de l'État du Morbihan.

Pendant cette période, le public pourra faire valoir ses observations soit par mail à l'adresse suivante: [ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr) soit par courrier à la DDTM du Morbihan - Service Eau, Nature et Biodiversité - Unité Nature, Forêt et Chasse - procédure de participation du public - 1 allée du Général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex.

Le chef du service eau, nature, biodiversité

Jean-François Chauvet